ANNEXE III

Horaires hebdomadaires

Horaires hebdomadaires

Modules	Enseignements	Total horaires	Horaires hebdomadaires					
			1re année			2e année		
			Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Module 1 Conseil et expertise technologiques	1.1 Santé Alimentation Hygiène	261	2	1	1,5	2	1	1,5
	1.2 Sciences physiques et chimiques appliquées	90	0	0	3*	/	/	/
	1.3 Habitat - Logement	275	2	1	1,5	2	1	2
	1.4 Économie – Consommation	120	2	1,5	0,5	/	/	/
	1.5 Méthodologie d'investigation	30	1	0	0	/	/	/
Module 2 Animation formation	2.1 Intervention sur le quotidien et son évolution	15	0,5	0	0	/	/	/
	2.2 Techniques d'animation et de formation	45	0,5	1	0	/	/	/
	2.3 Connaissance des publics	159	1,5	1	0	1,5	1,5	0
	2.4 Méthodologie de projet	28	/	/	/	1		
Module 3 Communication professionnelle	3.1 Communication écrite et orale	60	0	1	1	/	/	/
	3.2 Design de communication visuelle	30			1			
Module 4 Travail en partenariat, institutionnel et interinstitutionnel	4.1 Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions	154	/	/	/	3,5	2	0
	4.2 Analyse du fonctionnement des organisations							
Module 5 Gestion de la vie quotidienne dans un service ou dans un établissement	5.1 Démarche qualité	14	/	/	/	0,5	0	0
	5.2 Techniques de gestion des ressources humaines	42	/	/	/	1,5	0	0

© MESR/CNDP

Modules	Enseignements	Total horaire	Horaire hebdomadaire					
			1re année			2e année		
			Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
	5.3 Aménagement des espaces de vie	56	/	/	/	0,5	0	1,5
	5.4 Design d'espace		/	/	/			
	5.5 Design de produits		/	/	/			
	5.6 Circuits des repas, du linge, des déchets		/	/	/			
	5.7 Gestion budgétaire	28	/	/	/	1	0	0
LVE		116	0	2	0	0	2	0
Actions professionnelles		87	0	1,5**	0	0	1,5	0
Total horaire étudiants		1 610	9,5	10	8,5	13,5	9	5
			28			27,5		

* Dont 0,5 heure dans le cadre des travaux pratiques à visée éducative.
** Dont 0,5 heure pour l'enseignement de culture d'expression française.
Les enseignements de 3.1 et 3.2 doivent être traités en coanimation : enseignants de STS MS et arts appliqués.

Récapitulatif

	Total horaires	Horaires	
		1re année	2e année
Total étudiants	1 610	28/semaine	27,5/semaine
		840	770
Total professeurs	/	46,5/semaine	41,5/semaine
Stages	455	6 semaines 210	7 semaines 245
Total formation	2 065	1 050	1 015

Répartition des modules par semaine de formation

Calcul sur :

36 – 6 = 30 semaines première année, soit 840 h + 210 h (stage), soit 28 h/semaine ;

34 – 6 = 28 semaines seconde année, soit 756 h + 245 h (stage), soit 27 h/semaine.

Architecture de formation du BTS ESF

Module 1 – expertise et conseil technologiques	
1.1 Santé – Alimentation – Hygiène	261 h
1.2 Sciences physiques et chimiques appliquées	90 h
1.3 Habitat – Logement	275 h
1.4 Économie – Consommation	120 h
1.5 Méthodologie d'investigation	30 h
Total module 1	776 h

© MESR/CNDP

Module 2 – animation formation	
2.1 Intervention sur le quotidien et son évolution	15 h
2.2 Technique d'animation et de formation	45 h
2.3 Connaissance des publics	159 h
2.4 Méthodologie de projet	28 h
Total module 2	247 h

Module 3 – communication professionnelle	
3.1 Communication écrite et orale	60 h
3.2 Design de communication visuelle	30 h
Total module 3	90 h

Module 4 – travail en partenariat, institutionnel et interinstitutionnel	
4.1 Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions	154 h
4.2 Analyse du fonctionnement des organisations	
Total module 4	154 h

Module 5 – gestion de la vie quotidienne dans un service ou dans un établissement	
5.1 Démarche qualité	14 h
5.2 Techniques de gestion des ressources humaines	42 h
5.3 Aménagement des espaces de vie	56 h
5.4 Design d'espace	
5.5 Design de produit	
5.6 Circuits des repas, du linge, des déchets	
5.7 Gestion budgétaire	28 h
Total module 5	140 h

	1re année	2e année
LVE	60 h	56 h
Actions professionnelles	45 h	42 h

Une demi-journée en première année et une demi-journée en deuxième année sont consacrées aux travaux pratiques à visée éducative : 4 heures en première année et 4 heures en deuxième année.

Ces horaires globalisés doivent permettre aux enseignants d'intervenir sur ce créneau.

	Santé Alimentation Hygiène	Habitat Logement	Sciences physiques et chimiques appliquées	Économie Consommation	Design
1 TS	1,5 h /sem	1,5 h/sem	0,5 h/sem	0,5 h/sem	
2 TS	1,5 h/sem	2 h/sem			0,5 h/sem

© MESR/CNDP

Les horaires sont annualisés et représentent par enseignant par groupe de TP :

	Santé Alimentation Hygiène	Habitat Logement	Sciences physiques et chimiques appliquées	Économie Consommation	Design
1 TS	45 h	45 h	15 h	15 h	
2 TS	42 h	56 h	/	/	14 h

Actions professionnelles

Les actions développées pendant ce temps de formation présentent un caractère professionnel permettant aux étudiants d'appréhender un problème ou une situation sous ses aspects multidimensionnels, de développer l'esprit d'équipe, l'initiative, l'autonomie et le sens des responsabilités.

Elles permettent aux étudiants :

– en première année :
- de mettre en œuvre des projets par groupes d'étudiants en réponse à des besoins repérés localement, par exemple en lien avec le projet d'établissement ;
- de conduire un travail en équipe ;
- de connaître le milieu professionnel en particulier dans la perspective des recherches de stage ;
- d'ouvrir les projets à l'approche culturelle par l'étude de textes, de films, d'exposition, des émissions…,

– en seconde année :
- de mettre en œuvre à titre individuel la méthodologie de projet en lien avec le stage de seconde année ;
- d'appréhender la démarche pluriprofessionnelle du travail de terrain.

Les séances consacrées aux actions professionnelles se déroulent de préférence sur des demi-journées. L'horaire hebdomadaire est de 1,5 heure.

Le contenu de ces séances est établi par l'équipe pédagogique et programmé en début d'année scolaire selon une progression en cohérence avec les autres enseignements.

Chacune des actions envisagées est encadrée par au moins deux enseignants dont l'un intervient dans le cadre du module 1 et l'autre dans le cadre du module 2 ou 4. Un enseignant de culture et expression française est associé, selon les besoins, en première année. Ses interventions sont regroupées, en fonction des projets, en tenant compte d'un horaire hebdomadaire de 0,5 h/semaine.

Il est attendu :

– en première année : la production d'un compte rendu sur le projet développé ;

– en seconde année : la production d'un compte rendu mettant en évidence la dimension pluriprofessionnelle d'un secteur d'activité du TS ESF pouvant prendre appui sur les terrains de stage.

L'évaluation des actions professionnelles donnera lieu à une mention dans le livret scolaire.

© MESR/CNDP